

Ref. 138

24 JAN 2025

**Avis public de sélection d'un Post Doc en Géosciences marines
dans le cadre de projet PHC-UTIQUE CMCU DIDON**

**Etude des archives sédimentaires De la lagune de Ghar El Melh, Tunisie Dans un
contexte de changement global**

Code 25G1001 (Convention 2025-2026)

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre du programme PHC UTIQUE financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), France et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESR), l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), bénéficiaire, d'un financement pour la mise en œuvre du projet DIDON « *Etude des archives sédimentaires de la lagune de Ghar El Melh, Tunisie dans un contexte de changement global* », se propose de mettre en place une base de données intégrée dans un Système d'Informations Géographiques (SIG) des données de l'écosystème lagunaire de Ghar El Melh, Golfe de Tunis, Tunisie.

2. PRESENTATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en place du projet DIDON, l'INSTM recrute, un Post Doc en Géosciences marines spécialité SIG (ou équivalent) pour la mise en place d'une base de données SIG de la lagune de Ghar El Melh. Le/la candidat(e) sera chargé(e) de :

- Assurer la collecte des données de terrain et de la bibliographie ;
- Intégration de ces données marines dans un SIG ;
- Etablir un rapport détaillé ;
- Fournir les fichiers sources de toutes les composantes intégrées.

3. LIVRABLES ET DELAIS DE LIVRAISON

- Les données SIG seront stockées dans un serveur sous la supervision du coordinateur du projet,
- Pour la bonne utilisation de ces données, le Post Doc doit préparer un guide d'utilisation de ces données SIG,
- La durée maximale pour présenter les livrables est de 3 mois à partir de la notification de service.

4. MODALITES DE PAYEMENT

Le salaire brut, y compris les taxes, sera réalisé mensuellement dès la signature du contrat de prestation de service des deux parties, à raison de mille trois cents dinars (1300 dinars) bruts par mois.

5. DUREE DE LA COLLABORATION

La collaboration démarre dès la signature du contrat de Post Doc, pour une durée de 3 mois.

6. PROFIL DU CANDIDAT

- Le candidat doit être une personne physique,
- Le candidat doit avoir une expertise approfondie dans les traitements des données SIG du domaine marin et côtier.

7. MODE DE SELECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus seront examinées par une commission dont les membres seront fixés par une décision de la Directrice Générale de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer.

Profil/Critères d'Evaluation	Points
Un Diplôme de doctorat en Géologie, en SIG ou équivalent.	30
Au moins 5 publications internationales (6 points/publication).	30
Une expertise approfondie dans le traitement des données SIG dans le domaine marin et côtier (5 points par attestation).	40

Seules les offres financières des candidatures ayant des notes techniques supérieures ou égale à **80 points** seront considérées ; la candidature ayant l'offre financière la moins élevée sera retenue.

8. MODALITE DE DEPOT ET DELAI DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Bureau d'Ordre de l'INSTM, Carthage Salammbô ou envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermés et anonyme portant uniquement la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR » Avis public de sélection d'un Post Doc en Géosciences marines
dans le cadre de projet PHC-UTIQUE CMCU DIDON, Code 25G1001**

et ce, au plus tard le 25 février 2025 à 12h. Après cette date, toute dossier déposé est jugé non recevable. Le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi, et ce à l'adresse suivante :

**Institut National des Sciences et Technologies de la Mer 28 Rue 2 mars 1934,
2025 -Carthage Salammbô, Tunis Tunisie**

9. SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

Le Post Doc soumettra une candidature comprenant :

- Un Curriculum vitae détaillé,
- La Carte d'Identité Nationale,
- Les justificatifs pour toute qualification requise.

9. CONFIDENTIALITÉ

Le Post Doc retenu pour la présente mission est tenu à respecter une stricte confidentialité vis à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission. L'interdiction de tout partage ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de sa mission.

10. MENTIONS SUPPLEMENTAIRES

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

10. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

Coordinatrice du projet DIDON

Chargée de la gestion de l'INSTM